

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023
validé par Pascale Sage, secrétaire de séance

Date de la convocation : 24 mars 2023, Présidente de séance : Béatrice Tricard, Maire.

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 28 mars 2023 à 19h00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h20), Détienne Aurélien (arrivée à 19h45), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 19h41), Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Pinardon-Thévet Lucette, Gaspard Céline.

Absents : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Début de séance : 19h10

Madame la Maire fait un rappel de l'ordre du jour :

1. Transport Scolaire – Avenant – Participation des AO2 – Nouveaux tarifs
2. Demande de subventions – Travaux eaux pluviales - Rue Emetteur
3. Programme de l'Agence Nationale du Sport 2023 – Demande de subvention – Equipements sportifs de proximité
4. Approbation du Compte de Gestion 2022
5. Approbation du Compte Administratif 2022
6. Affectation des résultats 2022
7. Dotations scolaires 2022-2023
8. SIEPEA – Participation au fonctionnement 2023
9. Vote des taux d'imposition 2023
10. Vote du Budget Primitif 2023
11. Autorisation donnée au Maire pour réaliser des virements de crédits jusqu'à 7,5 %

Madame La Maire ouvre la séance par son témoignage de reconnaissance à l'égard du travail accompli par Ingrid MIOCHE et tout particulièrement depuis l'absence prolongée de son collègue. Elle souligne son implication et son sérieux et l'en remercie.

Paola REAULY confirme tout en regrettant que ne soient pas plus valorisées les missions des agents et les invitent à solliciter les élus. Elle se propose d'apporter son aide et ses compétences autant que nécessaire.

1. Transport scolaire – Avenant – Participation des AO2 – Nouveaux tarifs

Le Conseil Régional a adopté lors de sa séance du 27 février dernier, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 24 février dernier, la revalorisation du barème régional des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée scolaire 2023.

Rendue nécessaire dans un contexte inflationniste qui impacte le secteur des transports publics, la hausse sera étalée sur 3 années scolaires (2023-2024, 2024-2025 puis 2025-2026) avec une évolution annuelle de 3,5%.

Les élus régionaux ont souhaité toutefois préserver les familles en maintenant inchangés les tarifs de la tranche 1 et des navettes RPI.

A contrario, et afin d'inciter les familles à inscrire leur enfant au transport scolaire le plus tôt possible (avant le 20 juillet) de manière à mieux anticiper les circuits à organiser, les frais de dossier seront portés de 15 € à 24 C.

Un nouveau tarif fait enfin son apparition : les familles ayant besoin d'inscrire leur enfant au transport scolaire après les vacances de printemps paieront un tarif unique à 24€ (non-majoré pour inscription tardive).

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée et compte tenu de votre pratique actuelle de moduler la tarification scolaire régionale, il est nécessaire de confirmer le niveau de modulation souhaité compte tenu des évolutions prévues.

Madame la maire indique que jusqu'à présent la commune de Nieul participe uniquement pour les enfants scolarisés sur la commune et domiciliés à moins de 3 kms de l'école.

Depuis, quelques années maintenant, il n'y a pas suffisamment de demande afin de permettre un transport scolaire pour les primaires et les maternels. Un minimum de 4 enfants sur le circuit est nécessaire.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de participer et le cas échéant, autoriser Madame la Maire à signer l'avenant proposé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Arrivée de Sébastien CROUZIT à 19h20.

Adopté à l'unanimité

2. Demande de subvention – Travaux eaux pluviales – Rue Emetteur

Jean-Luc Ruaud informe que le sous-sol d'une habitation est régulièrement inondé dans la rue de l'Emetteur, sur le RD 39, l'écoulement et le raccordement des eaux pluviales doivent être réhabilités en partie.

Le chiffrage s'élève à 7 800 € HT soit 9 360 € TTC et comprend la fourniture et la pose d'un caniveau et le raccordement au réseau existant, la reprise des caniveaux existants et la reprise de chaussée. Le conseil municipal doit autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions à divers organismes.

Adopté à l'unanimité

3. Programme de l'Agence Nationale du Sport 2023 – Demande de subvention – Equipements sportifs de proximité

Lucette Pinardon-Thévet informe le conseil municipal de la visite de Mme Chesnay, conseillère d'animation du DSDEN de la Haute-Vienne. En effet, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et dans le cadre du programme de 5 000 équipements sportifs de proximité porté par l'Agence Nationale du Sport, porteur de l'Etat, il est proposé aux communes de s'équiper d'équipements sportifs de proximité.

L'objectif est de financer la construction et/ou la requalification d'équipements sportifs de proximité et/ou l'acquisition d'équipements sportifs mobiles.

Lucette Pinardon-Thévet précise que le projet doit être porté par une association, l'idée initiale étant l'achat d'une table de ping-pong mais le projet doit être plus conséquent et prévoir au minimum quatre tables de ping-pong.

Béatrice Tricard précise que le dossier doit être lié à la pratique sportive et doit être encadré et porté par une association locale, la démarche ne doit pas venir uniquement de la municipalité. Une enquête devrait être réalisée auprès des associations pour étudier leurs besoins.

Lucette Pinardon-Thévet fait part du projet de l'Entente Sportive de Nieul St Gence d'un montant de 100 000 €, possibilité de subvention de 50% mais la commune devrait supporter les 50% restants.

Deux projets pourraient être présentés.

Béatrice Tricard évoque l'engouement des communes pour ce programme de financement, une forte participation est prévue, le risque de présenter plusieurs projets est qu'un seul soit retenu. De plus, le projet retenu devra être porté par une association.

Sébastien Crouzit évoque l'idée de doubler la surface de demi-terrain de basket.

Laurent Bila demande des précisions quant à l'usage de l'équipement financé, sera-t-il ouvert à tous ou pas, ... et propose que les associations soient associées à ce projet.

Pascal Sage propose un terrain de pétanque à l'étang des Bois.

Benjamin Crespy demande précisions sur nombre de projets et qui choisit les projets retenus.

Béatrice Tricard propose de continuer à travailler sur ce programme, une enquête à faire auprès des associations est à prévoir.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à participer à ce programme, à recenser les besoins, à entreprendre les démarches nécessaires et à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs.

Adopté à l'unanimité

4. Approbation du Compte de Gestion 2022

Lucette Pinardon-Thévet détaille et précise les éléments du Compte de gestion 2022.

Le Compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal doit délibérer pour le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce Compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

5. Approbation du Compte Administratif 2022

Lucette Pinardon-Thévet présente le Compte Administratif 2022.

Arrivée de Pascal Pagnou à 19h40.

L'exécution du Budget 2022 fait apparaître les comptes suivants à la fin du même exercice :

	Dépenses		Recettes	Résultat
011 Charges courantes	419 224,37 €	70 produits services	85117,95 €	

012 Frais Personnel	621 069,48 €	73 Impôts Taxes	790 130,80 €	
65 Participations	177 542,98 €	74 Dotations	454 632,13 €	
66 Intérêts prêts	18 690,88 €	75 Autres produits	27 406,18 €	
67 dotations Ecoles	12 370,43 €	013 Atténuation Charges	41 993,62 €	
042 Transfert/sections		77 Produits except.	9 601,64 €	
		042 Transfert/sections		
		002 Exc fonct. reporté	287 490,80 €	
Total Fonctionnement	1 249 398,14 €		1 696 373,12 €	446 974,98 €

16 Capital Prêts	118 602,20 €			
20 Frais PLU	28 315,49 €	10 dotations Réserves	419 010,83 €	
21 Achats matériels	88 949,42 €	13 Subventions	269 868,84 €	
23 Chantiers	559 382,85 €	16 Emprunt		
041 Opérations patrimoniales	14 680,38 €	041 Opérations patrimoniales	14 680,38 €	
001 Déficit reporté	3 303,71 €			
Total Investissement	813 234,05 €		703 560,05 €	-109 674,00 €

Le présent Compte administratif fait apparaître les mêmes résultats que le Compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil municipal est tenu de délibérer sur les résultats rendus par l'ordonnatrice, sans la présence de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

6. Affectation des résultats 2022

Lucette Pinardon-Thévet détaille et précise les éléments relatifs à l'affectation des résultats 2022 avec le soutien de Madame la Maire.

Arrivée de Aurélien Détienne à 19h45.

Laurent Bila complète en expliquant que l'excédent de fonctionnement est dû au fait qu'il y a plus de dépenses que de recettes, il sera reporté.

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 287 490,80 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté - 3 303,71 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2022

Solde d'exécution de l'exercice - 106 370,29 €
 Solde d'exécution cumulé - 109 674,00 €

RESTES A REALISER AU 31.12.2022

Dépenses d'investissement 421 408,00 €
 Recettes d'investissement 352 933,00 €
SOLDE - - 68 475,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2022

Rappel du solde d'exécution cumulé - 109 674,00 €

Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 68 475,00 €
Besoin de financement total	178 149,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	159 484,18 €
Résultat antérieur	287 490,80 €
TOTAL A AFFECTER	446 974,98 €

Il est proposé au conseil municipal de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023).....178 149 € (recettes investissement)

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créateur)268 825,98 €.

Adopté à l'unanimité

7. Dotations scolaires 2023

Catherine casimir informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas prévu d'augmentation cette année.

Ainsi, pour 2023, il est proposé de reconduire les montants des dotations 2022 sauf pour les sorties éducatives pour lesquelles les montants ont été votés lors de la séance du 12/12/2022 – délibération 2022/64.

Ainsi, les dotations pourraient être les suivantes :

École Maternelle

Sorties éducatives (13,27 € x 44)	583,88 €
Hotte du Père Noël	500,00 €
Forfait transport	1 700,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

École Élémentaire

Sorties éducatives (13,27 € x 74)	981,98 €
Forfait transport	2 600,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

Pour rappel, à ces dotations s'ajoutent sur justificatif :

- les sorties de fin d'année sans nuitée à 4,45 €/enfant ,
- la participation de 14,58 € par enfant sans nuitée pour la classe de découverte.

Ces sommes seront inscrites à l'article 657361 du budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité

8. SIEPEA – Participation au fonctionnement 2023

Lors de la séance du 23 septembre 2021, le conseil municipal a validé l'adhésion au SIEPEA (Syndicat Intercommunal Enfance, petite Enfance et Adolescence) pour 2024.

Pour la construction du pôle enfance intercommunal, le SIEPEA prévoit de souscrire une assurance spécifique liée à des retards éventuels dans le planning de travaux.

De plus, l'ALSH et la crèche accueillent des enfants de Nieul.

Il est demandé à chaque commune membre de participer à ces frais de fonctionnement.
La part pour la commune de Nieul s'élèverait à 10 950 €.

Catherine Casimir demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la participation de la Commune concernant l'assurance de la construction du bâtiment pour un montant de 28 000 € (assurance qui couvrent les dommages non garantis (malveillance, incendie, ...). Elle souligne les difficultés financières à réaliser un budget cette année par de lourdes dépenses pour le SIEPEA. La variable d'ajustement est la participation des communes. La clé de répartition se calcule selon la fréquentation des enfants de la commune. La part de Nieul calculée proportionnellement au nombre d'enfants concernés serait de 10 950 €.

*Jean-Luc Ruaud demande si la participation serait due si les enfants de Nieul n'y étaient pas inscrits.
Catherine Casimir répond que non.*

Laurent Bila demande si c'est un choix ou une obligation, car il semble que la participation des communes ait bondi et que la demande qui est faite est présentée pour Nieul comme une participation au titre de la solidarité.

Lucette Pinardon-Thévet fait état de la délibération du 23 septembre 2021 qui prévoit la mise en service du nouveau site avec intégration de Nieul à la rentrée de septembre 2024.

Madame la Maire précise que la participation des communes associées au projet est importante et que Nieul devrait participer solidairement.

Laurent Bila fait part des besoins de la Commune concernant d'autres projets notamment associatifs, rappelle que nous aussi Commune nous devons être vigilant quant à nos dépenses et que la participation demandée est conséquente 10 950 €. Il dit entendre l'appel à la solidarité mais soulève que sans l'intégration de Nieul au projet du SIEPEA, il n'est pas certain que le projet aurait été viable sans Nieul.

Paola Reauly demande s'il s'agit d'une charge temporaire et souligne que des enfants de Nieul sont déjà accueillis au sein du SIEPEA ce qui justifierait cette participation.

Gabrielle Lavillard informe le conseil municipal que des enfants de Nieul n'ont pas pu être acceptés par la structure portée par la Communauté de Communes ELAN, au 1^{er} trimestre de l'année scolaire, faute de place. L'ouverture d'un deuxième ALSH à Saint Jouvent a permis de résoudre le problème.

Un échange se tient quant à la tarification du SIEPEA des enfants Nieulois.

Jean Luc Ruaud propose de diminuer le montant de la participation.

Benjamin Crespy se questionne sur en quoi l'assurance avantage ou non les familles.

Laurent Bila précise que cette somme n'était pas prévue lors du vote du budget.

Nathalie Bruyère pense que l'adhésion au SIEPEA induit d'assumer une part de l'assurance et aurait apprécié avoir le détail distinct entre assurance et le coût par enfant.

Catherine Casimir informe le Conseil Municipal que 39 enfants sont déjà présents.

Aurélien DETIENNE précise que le retard de travaux est anticipé par la proposition d'assurance.

Laurent Bila précise que l'intégration au SIEPEA n'est pas remise en cause mais uniquement cette demande de participation.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur cette participation à :

- **9 voix CONTRE,**
- **6 voix POUR,**
- **2 Abstentions.**

9. Vote des taux d'imposition 2023

Mme Pinardon-Thévet présente plusieurs hypothèses mais précise que la commission finances propose une augmentation de 3% de l'ensemble des taxes soit : *Elle rappelle le taux d'inflation.*

	Taux 2023 en % (+3%)
Taxe Habitation	14,66 %
Taxe Foncière (bâti)	38,90

Taxe foncière (non bâti)	70,25 %
--------------------------	---------

Nathalie bruyère demande si la taxe sur les logements vacants a été instauré.
Béatrice Tricard lui répond que non.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'opter pour l'augmentation de 3% pour l'ensemble des taxes.

10. Vote du Budget Primitif 2023

Lucette Pinardon-Thévet présente les tableaux de travail de la commission des Finances.

Le Budget Primitif 2023 a été construit avec les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chp.	Libellé	BP 2023	Chp.	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	456 021,00	70	Produits des services du domaine	89 219,94
012	Charges de personnel	672 900,00	73	Impôts et taxes	785 816,00
65	Autres charges de gestion courante	189 314,33	74	Dotations, subventions et participations	447 217,00
66	Charges financières	17 505,50	75	Autres produits de gestion courante	29 528,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	013	Atténuation de charges	26 500,00
68	Dotation aux amortissements et provisions	400,00	77	Produits exceptionnels	500,00
023	Virement section d'investissement	311 966,09	78	Reprises sur dépréciations et provisions	500,00
	Total Général	1 648 606,92	042	Opérations d'ordre	500,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	268 825,98
				Total Général	1 648 606,92

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chp.	Libellé	Budget 2023	Chp.	Libellé	BUDGET 2022
001	Solde d'exécution reporté	109 674,00	1068	Excédent antérieur reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées	120 224,18	10	Dotations, fonds divers et réserves	235 649,00
20	Immobilisations incorporelles	29 000,00	13	Subventions d'investissement	805 392,50
21	Immobilisations corporelles	181 859,41	16	Emprunts et dettes assimilées	750,00
23	Immobilisations en cours	1 078 000,00	023	Immobilisations en cours	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	021	Virement section de fonctionnement	311 966,09
			024	Produit cession immobilisations	165 000,00
			041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total	1 518 757,59		Total	1 518 757,59

Ce budget présenté en équilibre comprend :

Un montant de 1 648 606,92 € en dépenses et recettes sur la section de Fonctionnement,

Un montant de 1 518 757,59 € en dépenses et recettes sur la section d'Investissement.

Adopté à l'unanimité.

11. Autorisation donnée au Maire pour réaliser des virements de crédits

Pour les collectivités ayant basculé en M57 au 01/01/2023, les chapitres de dépenses imprévues 020 en Investissement et 022 en Fonctionnement ont disparu.

Au titre des simplifications apportées par la M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L.5217-10-6 du CGCT.

Cela permet de ne pas avoir recours systématiquement à une décision modificative sauf sur le chapitre du personnel (012) ou si le montant excède les 7,5% cités précédemment.

Pour que cette décision soit applicable, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant la Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Questions diverses :

Signature concernant l'acquisition des étangs des Bois

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour la convention de la gestion de cet espace géré par l'association : Club de Loisirs François Brethenoux.

Une réunion est prévue avec son Président le 22 avril à 17h30.

Mise en place de la RFOMI

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les dépôts d'ordures ménagères sauvages seront signalés en gendarmerie.

Travail sur la Petite Enfance avec la Communauté de Communes ELAN

Travail en cours : Il est prévu que les communes prennent à leur charge proportionnellement au nombre d'enfants accueillis le fonctionnement et l'investissement des structures utilisatrices.

Logis Centre :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la société de construction Logis Centre porte un projet de constructions d'une résidence seniors, de logements sociaux ainsi que d'une zone pavillonnaire.

Une rencontre avec la Communauté de Communes ELAN concernant l'assainissement est programmée.

Point sur les travaux des commissions

Commission Scolaire :

Catherine Casimir informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas prévu de remplaçant sur le ½ temps de l'institutrice en arrêt.

Une réunion de présentation du SIEPEA à l'ensemble du conseil municipal est prévue le 24 avril à 19h30 en salle du Conseil.

Un recrutement d'un candidat en Service Civique est en cours pour le périscolaire.

Commission Communication :

Laurent Auzemery informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal est en cours de rédaction, des informations sont les bienvenues pour fin avril

Commission Animation : Laurent Bila informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental dans le cadre de La Culture au Grand Jour propose une représentation à Nieul le 31 mars à Nieul. Laurent Bila évoque l'idée de mise en place de projets intercommunaux.

Il souhaite que soient promus et valorisés les projets des associations locales.

Il informe le Conseil Municipal qu'un forum des associations est prévu à Compreignac le 1^{er} avril.

Commission Travaux : Jean Luc Ruaud informe le Conseil Municipal que la phase 3 de la réhabilitation du centre bourg se termine, l'inauguration est prévue le 30 juin.

Fin de la séance : 22h00